



Commune de Prangins Programme de législature 2011-2016

Préambule

La Municipalité de Prangins souhaite présenter un programme de législature qui fixe les grandes orientations de sa politique. Ce programme représente un engagement à l'égard du Conseil Communal et de la population mais ne préjuge pas des décisions à venir. Il est un instrument de conduite et un cadre de référence pour guider les actions de la Municipalité. Il se fonde en partie sur la vision d'avenir de notre agglomération, exprimée dans le Plan Directeur Communal (PDCom), ainsi que sur les investissements projetés pour les 5 années à venir.

Ce programme de législature s'articule autour de lignes directrices et se décline en neuf chapitres principaux.

Lignes directrices

- **Maintenir le haut niveau de qualité de vie**
- **Renforcer l'identité villageoise**
- **Conserver le patrimoine communal**
- **Participer au développement de la région**
- **Tenir compte des composantes du développement durable**



1) Social, culture, sports et loisirs

- Mettre en application les lois en vigueur (HarmoS / LAJE)
- Accompagner les jeunes et le 3^{ème} âge dans la vie locale et associative et favoriser le rapprochement des générations
- Favoriser la création logements à loyers abordables sur la base de partenariats
- Promouvoir l'offre culturelle existante et créer des événements
- Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs
- Soutenir de manière active les sociétés locales

2) Sécurité

- Appliquer la réforme policière en maintenant et en renforçant la police de proximité
- Réduire les incivilités
- Poursuivre la réforme du nouveau SDIS

3) Mobilité

- Développer l'offre des transports publics urbains et régionaux
- Mettre en œuvre un concept de mobilité douce
- Améliorer la sécurité et réduire les nuisances du réseau routier
- Compléter et améliorer les cheminements piétons et mixtes (piétons et vélos) de manière à assurer des liaisons modales

4) Environnement

- Protéger, préserver et réhabiliter notre environnement naturel de grande qualité et sa biodiversité
- Renforcer les corridors biologiques et les réseaux écologiques.
- Sensibiliser et inciter les habitants à des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- Améliorer la gestion durable des eaux
- Réduire les nuisances (émissions atmosphériques et sonores) et les rejets (eaux usées et déchets)
- Appliquer la politique énergétique et climatique
- Obtenir la labellisation "Cité de l'Energie"
- Améliorer la gestion des déchets au niveau intercommunal
- Gérer durablement les ressources environnementales et donner la priorité aux ressources locales en favorisant, par exemple, l'agriculture de proximité

5) Développement territorial

- Intégrer les projets régionaux de manière harmonieuse (qualité des espaces publics / infrastructures / artisanat)
- Densifier les zones de faible densité en maintenant un cadre de qualité.
- Réviser le Plan général d'affectation (PGA) et son règlement
- Favoriser la création d'habitats (Plan partiel d'affectation (PPA), plans de quartier)
- Mettre en valeur le patrimoine architectural par l'amélioration des espaces publics dans le centre historique

6) Bâtiments communaux & équipements

- Assainir, transformer et rénover les bâtiments communaux
- Planifier de nouvelles constructions en fonction de l'évolution de la population
- Favoriser la mise en place de concours d'architecture
- Créer une nouvelle déchetterie intercommunale
- Maintenir des équipements sportifs, culturels et de loisirs attractifs

7) Développement économique

- Développer des conditions cadres susceptibles de créer des emplois et l'implantation de commerces, d'artisans et de PME
- Mettre en valeur l'offre touristique dans le cadre d'une politique régionale

8) Finances

- Gérer le fonctionnement communal dans le cadre d'un budget équilibré
- Ajuster le plan d'investissement en regard des capacités financières et des priorités de la Commune
- Stabiliser la dette
- Maintenir un taux d'imposition pérenne et attractif
- Participer au programme d'investissement régional

9) Gouvernance

- Offrir des conditions cadres de travail attractives pour le personnel
- Poursuivre une politique de formation continue
- Mettre en place une politique du personnel cohérente
- Etre une entité publique formatrice
- Organiser notre administration en privilégiant l'efficacité et la rationalisation
- Assurer la qualité des prestations publiques
- Développer des outils de gestion performants
- Renforcer une communication transparente vers l'extérieur
- Se doter d'outils de communication modernes et efficaces